



VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DEPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT DE NIMES MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Réf. : SDS/HB

Décision N° 19 /2024

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE - LOCATIONS

Convention de mise à disposition de locaux communaux à l'association CENTRE DE FORMATION DU GARDIEN DE BUT pour la saison sportive 2024

Madame Le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 20 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu la nécessité pour l'association de pouvoir disposer durant ses activités, d'une salle de réunion, d'une buvette,

DECIDE

De mettre gracieusement à la disposition de cette association, durant ses activités,

- Une salle de réunion
- Une buvette

Conformément au planning d'utilisation élaboré annuellement par le service des sports pour la saison sportive 2024.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Le 29/01 / 2024

Madame Le Maire,



Pascale BORIES

Hôtel de Ville

2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email: mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20240201-19-2024-AU
Date de télétransmission : 01/02/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024